

Voilà les faits, que nous les considérons comme un chantage de la part des Arabes ou comme une réaction à une politique canadienne qu'ils tiennent pour hostile.

Si, toutefois, l'application de mesures de boycottage par les sociétés canadiennes venait à violer les principes fondamentaux du pays, nous devrions être disposés à empêcher ces violations et à en subir les conséquences. La question du boycottage soulève deux ordres de préoccupations. D'abord, certains boycottages sont contraires aux principes canadiens de la bonne marche des affaires parce qu'ils incitent des entreprises à restreindre leurs relations avec d'autres. Ces restrictions sont considérées comme peu souhaitables sur le plan commercial et incompatibles avec une saine pratique des affaires.

En outre, on dénonce le boycottage comme une mesure de discrimination raciale ou religieuse. Nous touchons là aux droits fondamentaux de la personne, question d'un tout autre ordre et de portée beaucoup plus élevée qu'une restriction des échanges commerciaux. Je ne veux pas dire que des mesures visant à empêcher des restrictions commerciales n'ont pas d'importance, mais elles sont de nature utilitaire plutôt que morale. Dans quelque circonstance donnée, l'étendue de leur application est une question de jugement quant aux meilleurs bénéfices que peut en retirer l'économie canadienne. Si le boycottage ne porte que sur une question de politique commerciale sans toucher à aucune considération d'ordre moral plus élevé, le gouvernement canadien serait en droit, semble-t-il, de poursuivre l'application de politiques qu'il juge dans son intérêt économique.

On a cependant laissé entendre que les directives actuelles sont essentiellement discriminatoires parce qu'elles favorisent les entreprises canadiennes qui peuvent se passer de l'aide gouvernementale et se conformer à un boycottage pour obtenir des contrats. Déclarer que la politique est en soin discriminatoire malgré son application rigoureuse dénote, à mon avis, une ignorance des coûts très réels qu'entraîne l'abolition des services gouvernementaux dans cette partie du monde. Leur retrait provoque habituellement d'énormes difficultés et pose toujours un très grand risque, même pour la plus importante des sociétés.

Le fait que les restrictions des échanges commerciaux, dont feraient l'objet les sociétés canadiennes en se conformant